



## Surélévation non conforme au plan en mairie

-----  
Par siamoit

Bonjour,  
Quel est le devoir de la mairie lorsqu'on leur a signalé qu'une construction en cours, ne respectait pas le plan déposé dans leur service.  
Merci de votre réponse

-----  
Par isernon

bonjour,

sous quelle forme avez-vous signalé ce non respect, selon vous, du permis de construire ?  
un courrier simple peut se perdre, il faut utiliser la LRAR.

Salutations

-----  
Par Al Bundy

Bonjour,

Construire en méconnaissance d'une autorisation d'urbanisme constitue une infraction pénale (art. L.480-4 CU).  
Le maire, après que vous l'ayez alerté, doit constater l'infraction et en dresser procès verbal qui est ensuite envoyé au procureur de la république. Le maire doit faire arrêter les travaux et demander au contrevenant de régulariser sa situation.  
Le maire a tout intérêt à mettre en oeuvre la procédure de mise en demeure de régularisation prévue aux articles L.481-1 et suivants du code de l'urbanisme.

-----  
Par siamoit

j'ai signalé le fait au service de l'urbanisme par mail avec photo à l'appui, le responsable est venu sur place constater les faits .  
Il a envoyé une LR/AR à mes voisins, mais passé le délais d'un mois le responsable n'a pas voulu prendre de décision.  
En parlant d'aléas de construction hors celle-ci est en parpaings!  
Il m'a simplement demandé de régler cette affaire entre avocats!

-----  
Par Al Bundy

Si le maire refuse d'agir, saisissez le préfet en lui exposant les faits et le refus du maire.